



DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2022 – N° 12
1^{ER} DIMANCHE DE L'AVEUT - A

« *C'est de la foi qu'il faut partir pour pratiquer la charité.* » saint Jean-Paul II



Tout au long de l'année et chaque jour, sans exception, nous avons l'occasion de constater qu'il y a une église dans notre vie. Qu'il s'agisse d'un moment de recueillement personnel ou d'une célébration en grande assemblée, d'un moment festif et joyeux ou de circonstances douloureuses, nos églises **Saint-Jean-Baptiste et Bienheureuse-Isabelle sont ouvertes sur le quartier pour accueillir chacun quels que soient son chemin et son état de vie.**

Cela est possible grâce à la présence des prêtres, des laïcs salariés et de nombreux bénévoles, qui font vivre nos églises dans leur dimension spirituelle, matérielle et de vie de quartier.

Spirituelle, comme l'écoute, les célébrations des sacrements (baptême, mariage, confirmation, confession), l'accompagnement du deuil et des enterrements, l'éveil à la foi, le catéchisme et la formation pour les enfants et les adultes ou encore des activités scouts.

Matérielle, comme les compétences pour assurer des obligations administratives et organiser le fonctionnement pratique de cet ensemble pastoral, tout comme la capacité d'entretenir les 2 églises et les locaux qui nous sont confiés pour qu'ils soient propres, chauffés, éclairés, fleuris, sonorisés, sécurisés, rénovés et accueillants pour tous.

Cette contribution à la vie de quartier se retrouve aussi dans les événements et les temps d'amitié, de partage et de solidarité qui nous encouragent et nous ouvrent à l'expérience. Aujourd'hui en tant que curé qui porte la responsabilité de ces différentes dimensions de la vie paroissiale, je suis heureux de pouvoir m'inscrire dans la belle dynamique lancée par mes prédécesseurs et de vous accompagner dans les différents moments de votre vie avec le Christ. C'est ma mission et c'est aussi la mission paroissiale de tous. **Pour la maintenir, la développer et la porter plus loin, j'ai aussi besoin de votre soutien et de**

votre aide matérielle tout au long de l'année. Le Denier de l'Eglise est cette aide que vous pouvez nous apporter.

C'est pourquoi, en cette fin d'année, je souhaite vous parler du Denier, principale ressource financière de l'Eglise Catholique et de notre Ensemble Pastoral Saint-Jean-Baptiste/Bienheureuse-Isabelle. Vous savez que, sans ressources financières, nous ne pouvons pas faire grand-chose. L'Eglise Catholique ne reçoit aucune subvention, ni de l'Etat, ni du Vatican. Elle ne vit que de dons et seulement de votre soutien.

Donner pour l'Eglise, c'est s'engager à ses côtés pour qu'elle ait les moyens d'accomplir sa mission et aider votre paroisse à faire face à ses besoins financiers. **Votre générosité ne s'est jamais démentie au cours de ces dernières années, je vous en remercie chaleureusement** et c'est pour cela que je fais encore appel à vous cette année.

Le soutien que vous apportez permet aux prêtres et aux salariés de l'ensemble pastoral de vivre et d'agir pour la Mission, mais aussi à entretenir les locaux mis à votre disposition et à faire certains travaux.

Mais particulièrement en cette année 2023 (comme pour nous tous), aidez-nous à faire face à l'explosion des coûts de l'énergie dans un contexte économique plus difficile. Cette dernière va représenter une hausse équivalente à 35% du Denier !

Si vous avez déjà contribué pour cette année, soyez-en remerciés tout particulièrement. Si vous n'avez pas eu cette opportunité, alors cette lettre est là pour vous donner plus d'éléments et pour vous inviter à participer. Il n'y a pas de petits dons. Même si vous estimez votre participation modeste, elle demeure une aide précieuse et j'en suis profondément reconnaissant.

Soyez assurés de ma prière pour vous, vos familles et vos proches.

Abbé Vincent Hautteœur, curé



LES SAINTS DE LA SEMAINE

Mercredi 30 : saint André *apôtre*

Jeudi 1er : saint Charles de Foucauld *prêtre* (+ 1916)

Samedi 3 : saint François-Xavier *prêtre* (+ 1552)

Dimanche 4 : 2^e dimanche de l'Avent - A

La prière de saint Jean-Paul II de l'exhortation *Christifideles laici* (2/3)

Vierge du Magnificat,
remplis leurs cœurs
de reconnaissance et d'enthousiasme
pour cette vocation et cette mission.

Toi qui as été,
avec humilité et magnanimité,
«la servante du Seigneur»,
donne-nous la totale disponibilité
qui fut la tienne pour le service de Dieu
et le salut du monde.
Ouvre nos cœurs
aux immenses perspectives
du Règne de Dieu
et de l'annonce de l'Évangile
à toutes les créatures.

Ton cœur de Mère
se préoccupe sans cesse
des nombreux dangers,
des maux innombrables
qui écrasent les hommes
et les femmes de notre temps.
Mais il est attentif aussi
aux nombreuses initiatives
prises en vue du bien,
aux grandes aspirations vers les valeurs,
aux progrès accomplis
qui produisent des fruits abondants de salut.

Amen.



ADORATION DU SAINT SACREMENT

Jeudi 1^{er} décembre, 21h à 22h
église Saint-Jean-Baptiste

INTENTIONS DE PRIÈRE DU PAPE - DECEMBRE

Pour les organisations humanitaires :

Prions pour que les organisations et associations de promotion humaine trouvent des personnes désireuses de s'engager pour le bien commun et recherchent des modalités de collaboration toujours nouvelles au niveau international.

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

1, rue de l'Église – 92200 Neuilly-sur-Seine
tél. 01 46 24 54 76

courriel : saintjeanbaptiste.neuilly@wanadoo.fr

Messes dominicales : samedi 18h30, dimanche 9h30, 11h, 18h30

Messes en semaine : lundi à samedi 12h15

mardi, mercredi, vendredi 19h (sauf vacances scolaires)



PAROISSE BIENHEUREUSE-ISABELLE

1bis, place de Bagatelle – 92200 Neuilly-sur-Seine
tél. 01 41 92 05 90

courriel : bienheureuse.isabelle@wanadoo.fr

Messe dominicale : dimanche 11h

Messe en semaine : jeudi 19h (sauf vacances scolaires)

AVENT 2022

▪ **Messes Rorate à 8h** à Saint-Jean-Baptiste

À la lueur des bougies, avant l'aurore

les mercredis : **30 novembre, 7, 14 et 21 décembre**
précédées des laudes à 7h30 *suivies d'un petit-déjeuner*

▪ **Concours de crèches** de Noël

du 27 novembre au 24 décembre

Envoyez la photo de votre crèche par mail avant le 24 décembre à concourscrechessjb.bi@gmail.com

▪ **Bénédictio du santon Enfant Jésus** de nos crèches

dimanche 11 décembre après les messes de 11h

Les gagnants seront récompensés dimanche 15 janvier

▪ **Marché de Noël** de la ville : les paroisses de Neuilly tiennent un **chalet**, du 3 au 24 décembre, de 11h à 19h

▪ **Merci Marie !** jeudi 8 décembre

Vivez la **neuvaine de l'Immaculée Conception du 30 novembre au 8 décembre** avec saint Jean-Paul II.

Le texte de la neuvaine est sur sjbneuilly.fr

▪ **Sacrement de la réconciliation**

À Saint-Jean-Baptiste :

Journée du pardon

mercredi 14 décembre

de 10h à 12h et de 17h à 21h

- du lundi au vendredi de 17h à 19h (*accueil des prêtres*)

- le samedi de 17h à 18h (*dans l'église*)

À Bienheureuse-Isabelle :

- le jeudi de 17h à 19h (*sauf le 22 décembre*)

▪ **Aumônerie de la Pastorale de la santé**

En marche vers la fête de Noël, soyons attentifs aux personnes malades ou isolées qui ont tout particulièrement besoin d'une présence amicale

Contactez l'Aumônerie des hôpitaux : 06 84 65 32 83

ou la Conférence Saint-Vincent-de-Paul : 01 46 24 54 76

Un flyer de l'Avent est à votre disposition

n'hésitez pas à l'emporter et le diffuser autour de vous

NOS JOIES, NOS PEINES

Il y a projet de mariage entre :

Laurent-Jérôme Besancenot et Hortense de Bellaigue le 27 mai 2023 à Verneuil-sur-Avre (27)

Ont été célébrées les funérailles chrétiennes de :

Micheline Mouillet (95 ans) ; Eliane Brousselle (90 ans) ; Victor Derville (93 ans) ; Béatrice Lamort de Gail (83 ans)

Samedi 26 et dimanche 27 novembre

Quête pour les Chantiers du Cardinal

Il est important d'être sollicité pour manifester une certaine solidarité interdiocésaine et ainsi pouvoir soutenir les projets dans les 8 diocèses d'Île-de-France.

Dimanche 4 décembre

Prière commune avec nos frères orthodoxes

A l'issue de nos deux liturgies (*vers 12h*) nous nous retrouverons pour prier ensemble et échanger sur la vie de nos communautés



Du 30 novembre au 8 décembre, la relique de saint Jean-Paul II sera sur la paroisse de La Garenne-Colombes pour sa neuvaine paroissiale. Vous pouvez vous y associer en allant sur le site : <https://stusmv.fr/9-jours-avec-saint-jean-paul-2/>



Merci aux plus de 130 bénévoles, petits et grands, qui ont soutenu l'équipe d'organisation et qui ont contribué à faire de ces Journées d'amitié 2022 un franc succès.

Merci à toutes ces petites mains invisibles et efficaces qui œuvrent dans l'ombre et qui apportent une aide indéniable.

Merci aux jeannettes, louveteaux, guides, scouts et routiers qui nous ont aidés pour la tombola, la restauration et le rangement.

Sans vous tous, ces journées d'amitié ne pourraient avoir lieu. Soyez tous infiniment remerciés.

l'équipe d'organisation



Il est encore possible d'acquérir **le santon saint Jean-Baptiste** au prix de 29€, s'adresser à l'accueil de Saint-Jean-Baptiste



SOIRÉE THÉÂTRE
 MARDI 29 NOVEMBRE 2022 À 20H30
 ESPACE BERNARD PALISSY À BOULOGNE-BILLANCOURT
mardi 29 novembre 2022 à 20h30
 à l'espace Bernard Palissy - 1 place Bernard-Palissy à Boulogne
 Billetterie : <https://soireetheatre2022-boulogne.venio.fr>

TU AS ENTRE 18 ET 35 ANS
 ET TU ES DISPONIBLE
 DU 25 JUILLET AU 7 AOUT 2023?

Les JMJ 2023 t'attendent !

RENDEZ-VOUS
 LE DIMANCHE 27 NOVEMBRE
 À SAINT-JEAN-BAPTISTE
 À 18H30
 POUR UNE PREMIÈRE RENCONTRE

jmj.sjb.bi@gmail.com

JOURNÉE DE SENSIBILISATION

9h30 - 16h VENDREDI
2 DÉCEMBRE 2022

ENJEUX SPIRITUELS ET PASTORAUX DE LA SOUFFRANCE PSYCHIQUE

Infos : pastorale.sante@diocese92.fr

Pour nous éclairer :

- ✓ La quête moyenne est entre 2 et 2,5€ par adulte. A peine le prix d'un café à Neuilly.
- ✓ Le denier moyen sur l'ensemble paroissial est de 300 à 350€ par famille contre 500€ à l'échelle du diocèse. *En guise de point de repère, on signalera que le revenu net moyen annuel s'élève à 78k€ à Neuilly contre 45k€ dans les Hauts-de-Seine (calculs JDD sur la base de données INSEE, 2019).*
- ✓ Si les fidèles de Neuilly préfèrent parfois privilégier la paroisse de leur lieu de villégiature habituel (*et cela peut être bien*), il ne faut pas oublier que leur paroisse principale a aussi besoin de leur soutien pour accomplir ses missions.
- ✓ Malgré un denier moyen en retrait sensible par rapport à la moyenne du diocèse, l'ensemble paroissial SJB/BI se trouve être le 3ème contributeur au « forfait diocésain » (contribution financière pour les différentes missions de l'évêché et aussi la caisse de solidarité entre les paroisses.) Le forfait diocésain est établi suivant le niveau de ressources de chaque paroisse mais aussi suivant le coefficient fiscal moyen de la commune d'appartenance. Ce dernier critère a un poids important pour nos paroisses.
- ✓ Il n'a échappé à personne que le prix de l'énergie a explosé. Si les particuliers sont protégés par le bouclier tarifaire mis en place par le gouvernement, il n'en est pas de même pour le diocèse et les paroisses. Notre ensemble paroissial a pris des mesures pour limiter l'envolée des factures (passage aux ampoules LED notamment). Toutefois, le poste chauffage reste un élément déterminant sur lequel il n'est possible d'économiser qu'à la marge.

Comment participer au Denier de l'Église ?

Votre don peut ouvrir droit à une réduction d'Impôt sur le Revenu (IR), soit d'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI).

Si vous optez pour un don déductible de votre IR, la réduction d'impôt s'élève à 75% du montant de votre don, jusqu'à 562€ donnés, et 66% au-delà.

Si vous optez pour un don déductible de votre IFI, la réduction s'élève à 75% du montant de votre don.

Versement du don déductible de l'IR :

- Par **carte bancaire**, en vous connectant sur le site dédié au denier du diocèse de Nanterre, vous avez la possibilité de donner ponctuellement ou de vous engager à un don mensuel de votre choix, tout en choisissant la paroisse à laquelle vous souhaitez adresser votre don : denier.diocese92.fr
- Par **chèque**, à l'ordre de la « Paroisse Saint-Jean-Baptiste » ou « Paroisse Bienheureuse Isabelle ».

Versement du don déductible de l'IFI :

Par **chèque uniquement**, à l'ordre de la « Fondation Nationale pour le Clergé / Diocèse de Nanterre ».

Les règlements par chèque sont à adresser accompagnés du bordereau ci-dessous complété (ce qui permettra de vous adresser votre reçu fiscal) et mis sous enveloppe fermée, libellée « DENIER ».

L'enveloppe devra être déposée à l'accueil de votre paroisse ou dans le panier de quête, ou encore envoyée par courrier postal à l'adresse suivante :

Ensemble pastoral Saint-Jean-Baptiste / Bienheureuse-Isabelle
DENIER
1 rue de l'Église
92200 Neuilly-sur-Seine

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter l'économat de l'Ensemble pastoral au 07.82.85.77.99 ou à l'adresse : economat@paroisse-sjb-bi.fr



DENIER DE L'ÉGLISE – Année 2022

Ensemble pastoral Saint-Jean-Baptiste – Bienheureuse-Isabelle

Mme

Melle

M.

M. et Mme

Nom Prénom

Adresse postale

..... Adresse e-mail

Verse ci-joint un chèque de € à l'ordre de :

« Paroisse Saint-Jean-Baptiste » ou « Paroisse Bienheureuse Isabelle » (IR)
« Fondation Nationale pour le Clergé / Diocèse de Nanterre » (IFI)